

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU 14 MAI 2019

PRESENTS : M. PIETTE, Bourgmestre-Président faisant fonction; MM. TIXHON , BULTOT, Bourgmestres, MM. BESOHE, ADNET-BECKER, JOUAN, VERMER, DETAILLE, DUMONT, DE RYCKE, VINCKE, MORELLE, BOUSSIFET, PERIN de JACO, COX, Conseillers, M. DEHON, Chef de corps, M. DENIS, comptable spécial et Mme BALON, Secrétaire.

EXCUSES : MM. BASTIN et EVRARD, Bourgmestres
MM. MISKIRTCHIAN, de WOUTERS de BOUCHOUT, ROSIERE, Conseillers

LE CONSEIL DE POLICE STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE :

1. PRESTATION DE SERMENT

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du Conseil de police qui a eu lieu à Hastière le 3 décembre 2018, validée par le Collège provincial le 20 décembre 2018;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du Conseil de police qui a eu lieu à Yvoir le 3 décembre 2018, validée par le Collège provincial le 27 janvier 2019 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du Conseil de police qui a eu lieu à Anhée le 3 décembre 2018, validée par le Collège provincial le 20 décembre 2018 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du Conseil de police qui a eu lieu à Onhaye le 3 décembre 2018, validée par le Collège provincial le 20 décembre 2018;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du Conseil de police qui a eu lieu à Dinant le 3 décembre 2018, validée par le Collège provincial le 20 décembre 2018 ;

Après vérification qu'aucun conseiller n'est dans une situation d'incompatibilité, monsieur le Président invite les conseillers à prêter le serment déterminé à l'article 2 du décret du 20 juillet 1831 dont la teneur suit : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* » ;

Messieurs MORELLE et COX prêtent serment entre les mains du Président qui déclare, à la suite de chaque prestation de serment, que le conseiller qui l'a prêté est installé dans ses fonctions ;

2. PROCES-VERBAL - APPROBATION

A l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 12 février 2019.

3. COMPTE 2018 - APPROBATION

Entend le rapport de M. DENIS relatif aux résultats du compte 2018.

A l'unanimité, approuve le compte tel que joint en annexe.

4. MOBILITE 2019/01 – PUBLICATION D'UN EMPLOI INPP CHEF DE SERVICE PROXI ONHAYE - RATIFICATION

A Décidé, à l'unanimité, de

Ratifier la décision du Collège de police du 27 février 2019 de publier, via le premier cycle de mobilité 2019, un emploi d'inspecteur principal, chef du bureau de proximité d'Onhaye avec comme mode de sélection une interview réalisée par le Chef de corps.

5. ACQUISITION DE RADIOS PORTABLES

A Décidé, à l'unanimité, d'acquérir 13 radios Airbus TH9 avec accessoires (antenne courte, batterie grande capacité, chargeurs, étui, oreillette) pour un montant total estimé à 13.000 € tvac.

6. **ACQUISITION DE CASQUES MOTARDS - DECISION**

A Décidé, à l'unanimité,

D'acquérir, via le marché fédéral Procurement 2018 R3 101, 4 casques 2018 R 101, pour un montant total estimé à 4.000 € tvac.

7. **DELEGATION DES COMPETENCES DU CONSEIL EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS – DECISION**

A Décidé, à l'unanimité, de

- Déléguer au **Collège de police** le choix du mode de passation et la fixation des conditions de marchés de travaux, de fournitures ou de services dans les limites des crédits inscrits au **budget ordinaire** ;
- Déléguer au **Collège de police** le choix du mode de passation des marchés de travaux, de fournitures et de service et la fixation des conditions de ces mêmes marchés pour des dépenses relevant du **budget extraordinaire** lorsque la valeur du marché est inférieure au montant fixé par le Roi avec un maximum de **10.000 € htva** ;
- Déléguer au **Chef de corps** ses compétences en matière de marché public, tel que prévu à l'article 33 §2 de la LPI, pour les marchés dont le montant estimé ne passe pas le seuil fixé pour les marchés constatés par simple facture acceptée.

A Décidé, à l'unanimité,

De publier, via le troisième cycle de mobilité 2019, un emploi INPP membre du service intervention avec comme mode de sélection une interview réalisée par le Chef de corps.

1. **MOBILITE 2019/01 – RECRUTEMENT D'UN OFFICIER DIRECTEUR DE LA PROXIMITE - DECISION**

A PROCEDÉ au scrutin secret à la désignation d'un commissaire directeur de la proximité

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire,

Le Président f.f.,

D. BALON.

L. PIETTE.